

# **Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 4 Novembre 2015**

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 04 novembre 2015 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République présente ses meilleurs vœux de nouvel an à la Oumah islamique, à la communauté musulmane du Sénégal, et exprime par la même occasion la solidarité de la Nation à la communauté chrétienne qui vient de célébrer la fête de la Toussaint.

La coexistence exemplaire des communautés religieuses du Sénégal et la qualité du dialogue islamo-chrétien demeurent, pour lui, un atout social inestimable, socle de la stabilité et de la cohésion nationale.

Abordant la question de la rénovation du dialogue entre l'Etat et les Collectivités locales, le Chef de l'Etat rappelle qu'il a initié, dès 2012, l'Acte III de la décentralisation pour accélérer la réforme de l'Etat et moderniser l'action publique territoriale.

Sous ce rapport, le Président de la République indique l'impératif d'impulser et d'accompagner le processus de rénovation du dialogue entre l'Etat et les Collectivités locales et entre les Collectivités locales elles-mêmes, en vue de bâtir des consensus territoriaux dynamiques et des partenariats crédibles, pour le bien-être des populations.

Ce dialogue rénové permettra également d'assurer l'évaluation et le suivi permanents des impacts et problématiques de la nouvelle réforme de la décentralisation, notamment aux plans juridique, administratif et économique.

Dans cette dynamique, le Chef de l'Etat décide de créer, auprès de lui, une entité stratégique consultative chargée de faciliter le dialogue entre l'Etat et les Collectivités locales et d'en assurer le suivi.

Poursuivant sa communication sur la nécessité de mettre en cohérence les infrastructures et équipements publics au niveau du pôle urbain de Diamniadio, le Président de la République insiste sur l'impératif de mieux maîtriser l'agenda de réalisation de tous les ouvrages publics prévus dans la zone, à travers leur financement adéquat dans le Programme triennal d'Investissements publics (PTIP) 2016-2018.

A ce titre, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de veiller à l'intensification des travaux d'aménagement du Pôle urbain de Diamniadio, à l'exécution des projets publics prévus sur le site et au respect des engagements pris par les promoteurs-développeurs concernant notamment la construction de logements.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique, le suivi de la coopération internationale et des partenariats. A ce titre, Il a informé le Conseil de sa participation au Forum économique de la Francophonie qui s'est tenu le 27 octobre 2015, à Paris, au 3ème Sommet Inde-Afrique qui a eu lieu à New Dehli le 29 octobre 2015.

Il a également pris part, le mardi 03 novembre 2015, à la cérémonie officielle d'investiture de Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Le Premier Ministre dans sa communication a rendu compte des activités qu'il a menées dans le cadre de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point sur la conjoncture économique nationale et internationale. Il a également présenté le Programme triennal d'Investissements publics (PTIP), 2016-2018.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte du suivi de la campagne agricole et du déroulement de celle relative à la commercialisation.

Le Ministre de la Promotion de la bonne Gouvernance et du NEPAD a rendu compte de la mission qu'il a effectuée au Japon.

Concluant le débat général, le Président de la République félicite le Gouvernement pour les différentes réformes entreprises, qui ont fait gagner à notre pays trois places dans le dernier classement Doing Business, le maintenant, ainsi, pour la deuxième fois consécutive dans le groupe des dix meilleurs réformateurs au monde.

Le Chef de l'Etat demande enfin au Gouvernement de finaliser dans les meilleurs délais la procédure de séparation à l'amiable engagée avec l'actionnaire majoritaire de la SUNEOR et de diligenter, après évaluation, un schéma efficace de privatisation de cette société, qui prend en compte les intérêts des travailleurs, des industriels et de l'Etat.

- Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation du Programme triennal d'Investissements publics 2016-2018.

Le Ministre auprès du Premier Ministre,  
Porte-parole du Gouvernement